

industriels, ce ne sont pas les capitalistes qui souffrent le plus; c'est le peuple en général, la masse des consommateurs qui sont les plus atteints. Si on empêche les mineurs d'extraire le charbon, le propriétaire de la mine vous vendra son charbon un ou deux dollars de plus par tonne et il ne s'en trouvera pas plus mal. Ceux qui se donnent comme les représentants de la classe ouvrière oublient que dans tous ces conflits ce sont les ouvriers qui paient les pots cassés. C'est toujours ce qui a lieu. On ne peut pas citer un seul cas où l'avantage soit resté aux ouvriers.

Il faudrait qu'un gouvernement énergique s'emparât de la question et empêchât ces émissaires américains de venir faire de l'agitation ici, car il est facile de voir que leur présence parmi nous n'a pas d'autre but. Peu leur importe que ces pauvres débardeurs soient sans ouvrage et épuisent leurs économies péniblement acquises. Tout ce qu'ils veulent c'est de poser devant la population du Canada et des Etats-Unis comme les champions et les amis des classes ouvrières, qu'ils réduisent le plus souvent à la misère. J'espère que le gouvernement trouvera le moyen de faire quelque chose de plus—

Le MINISTRE DES CHEMINS DE FER ET CANAUX (Honorable A. G. Blair) : Qu'est-ce que l'honorable député conseillerait à un bon gouvernement de faire ?

M. BROCK : Si j'étais ministre du Travail, je crois que je pourrais, non seulement donner des conseils, mais agir. Tout ceci est de l'enfantillage. Chaque fois qu'un député de l'opposition reproche au gouvernement de n'avoir pas fait tout ce qu'il aurait dû faire, on lui demande : Quelle est votre politique ; que nous conseillez-vous de faire ?

Le MINISTRE DES CHEMINS DE FER ET CANAUX (Honorable A. G. Blair) : Certainement, car sans cela vous ne prouvez rien.

M. BROCK : Je ne retiendrai pas la Chambre plus longtemps, mais je puis vous dire, M. l'Orateur, que pour moi personnellement et pour la ville que je représente, cette question est très grave. Un mot encore avant de terminer. A cette saison de l'année, nos marchands importent de grandes quantités de ce qu'on appelle des marchandises de printemps et d'été. Ces marchandises sont à bord des navires dans le port de Montréal, mais en raison des difficultés actuelles, il est impossible de les livrer aux consignataires et de les distribuer dans le pays. Ces marchandises sont, pour la plupart, des marchandises légères et dispendieuses, des articles de luxe, et si elles ne sont pas vendues, durant la saison, elles deviendront passées de mode et les marchands subiront de lourdes pertes. On me trouvera peut-être égoïste, mais je suis avec ceux qui demandent que le conflit soit réglé le plus tôt possible.

M. RALPH SMITH (Vancouver) : M. l'Orateur, autant que qui que ce soit dans cette Chambre je déplore l'existence des conflits industriels comme ceux qui existent à Montréal et dans d'autres parties du pays, mais je tiens à dire que tant que nous ne serons pas disposés à admettre qu'il peut y avoir des fautes des deux côtés, l'accord ne pourra se faire. Ces grévistes ont des raisons pour agir comme ils le font. Ces raisons ne sont peut-être pas toujours excellentes. Quand des corps nombreux qui comptent pour vivre, non sur l'argent qu'ils ont à la banque, mais sur chaque dollar que leur rapporte leur travail, sans espoir de gagner un sou tant que durera la grève, quand ces hommes, dis-je, se décident à agir comme ils le font, on peut être certain qu'ils doivent avoir quelque raison pour prendre une telle décision.

Plusieurs orateurs, l'honorable député de Norfolk-nord, entre autres, ont parlé des agitateurs étrangers. L'attitude que l'on prend sur cette question est injuste. Que dirait l'honorable député de Norfolk-nord si je lui démontrais que ce sont les capitalistes étrangers, qui par leur tyrannie et leurs injustices ont provoqué les grèves dans ce pays ? S'il n'admet pas qu'un ouvrier a le droit de venir ici prendre part aux questions sociales sans être considéré comme un agitateur, que dira-t-il du capitaliste étranger qui cherche à opprimer et tyranniser nos ouvriers par les méthodes qu'il emploie ? Il y a deux côtés à cette question. Je ne suis pas en faveur des grèves. Pendant plusieurs années j'ai été mêlé, comme chef, à un mouvement ouvrier, et je n'ai pris part à une seule grève ; j'ai toujours mis mon influence à les empêcher. Mais qu'on n'oublie pas qu'il y a des grèves nationales, qu'il y a la guerre dans laquelle une nation se met en grève contre une autre—même avec les méthodes modernes, le moyen ultime de régler ces questions est de prendre les armes et de revendiquer ses droits.

Puisqu'il en est ainsi, on doit admettre que le travail et le capital—mais le travail surtout, qui ne peut compter que sur sa force pour assurer son existence—ont aussi le droit de recourir à ce moyen ultime, pourvu qu'en agissant ainsi, ils ne violent ni la constitution ni les lois du pays.

Je ne crois pas qu'en aucune circonstance, je permettrais à un agitateur étranger de venir me poser les conditions auxquelles je devrais travailler. La proposition émise par l'honorable député de Norfolk-nord n'a pas toute la force qu'il lui prête. Contrairement à ce qu'on a prétendu ici, cet après-midi, cette corporation de Montréal est une association indépendante, et elle ne reçoit aucune instruction des Etats-Unis. Je puis me tromper, mais j'ai compris que l'honorable député disait qu'elle n'était pas une association indépendante et qu'elle recevait ses ordres de l'étranger. Je déclare que pas un agitateur étranger ne prend part à la conduite des affaires de cette association.

Je partage l'avis de l'honorable député de